

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, tenue à la salle du conseil, au 270, Route 125 à Saint-Roch-Ouest, le **mardi 6 décembre 2022**, à 20 h, et à laquelle sont présents :

**Sont présents :**

Monsieur Pierre Mercier, maire  
Monsieur Luc Duval, conseiller au siège no 1  
Monsieur Francis Mercier, conseiller au siège no 4  
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5

**Sont absents :**

Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2  
Madame Josianne Chayer, conseillère au siège no 3  
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

**Sous la présidence du maire, monsieur Pierre Mercier, formant le quorum.**

Était également présente madame Sherron Kollar, directrice générale et greffière-trésorière

**206-2022 ORDRE DU JOUR**

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2022**

**4. DÉPÔT DE DOCUMENTS**

**5. COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES  
ACTIVITÉS**

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**7. ADMINISTRATION**

**7.1** Nomination des délégués responsables pour les comités de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest pour l'année 2023

**7.2** Nomination de l' élu répondant auprès du réseau BIBLIO

**7.3** Résolution- transfert un montant à même le surplus libre.

**7.4** Indexation du salaire des élus municipaux/année 2023

**7.5** Indexation du salaire de la directrice générale/année 2023

**7.6** Indexation des frais de kilométrage

**7.7** Inspecteur canin 2023

**7.8** Licence pour chien 2023

**7.9** Cotisation à la FQM

**7.10** Cotisation à l'UMQ

**7.11** Infotech-Renouvellement du contrat de service pour 2023

**7.12** Offre de service pour l'audit 2023

**7.13** Écocentre 2023

**7.14** Cotisation à l'ADMQ pour l'année 2023

**7.15** Facture pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2023

**7.16** Adhésion au forfait téléphonique-avocats

**7.17** Certificat de paiement final- 9306-1380 Québec Inc. -pour les travaux de réfection de pavage et des changements de ponceaux sur une partie du rang de la Rivière Sud.

**8. RÉGLEMENTATION**

**8.1** Avis de motion- concernant l'adoption d'un règlement pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2023 et les conditions de leur perception.

**8.2** Présentation du projet de règlement pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2023 et les conditions de leur perception.

**9. RAPPORTS FINANCIERS**

**9.1** Présentation et approbation des comptes

**10. VARIA**

**10.1** Déclarations des intérêts pécuniaires

**10.2** Crévale

**10.3** Billets spectacle au profit de la Fabrique Saint-Esprit

## 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

### 207-2022 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Pierre Mercier, maire, déclare la présente séance ouverte.

### 208-2022 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Francis Mercier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus précité.

*Adoptée.*

### 209-2022 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2022

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par M. Luc Duval, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2022 tel qu'il a été rédigé.

*Adoptée.*

### 210-2022 DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois.

### 211-2022 COMPTE RENDU DU MAIRE ET DES CONSEILLERS SUR LES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS

Les membres du conseil donnent un compte rendu sur les activités auxquelles ils ont participé.

### 212-2022 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

### 213-2022 NOMINATION DES DÉLÉGUÉS RESPONSABLES POUR LES COMITÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST POUR L'ANNÉE 2023

**ATTENDU QU'**il y a lieu de nommer les délégués responsables pour chaque comité pour l'année 2023;

**ATTENDU QUE** M. Pierre Mercier, maire, dispose du droit de siéger à tous les comités;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Lafortune, et résolu unanimement de ce qui suit :

**QUE** les responsabilités suivantes soient confiées aux membres du conseil municipal :

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)** : M. Francis Mercier

**ENVIRONNEMENT** : M. Luc Duval et M. Francis Mercier

**INCENDIE** : M<sup>me</sup> Josianne Chayer et M. Francis Mercier

**LOISIRS ET SPORT** : M<sup>me</sup> Josianne Chayer et M. Sylvain Lafortune

**MESURES D'URGENCE** : M. Charles Smith et M<sup>me</sup> Josianne Chayer

**RÉSEAU BIBLIO**: M. Luc Duval

**SÉCURITÉ PUBLIQUE** : M. Luc Duval et M. Charles Smith

**VOIRIE** : M. Luc Duval

**LES RÉSIDENCES DE L'ACHIGAN** : M. Jean Bélanger

**MAIRE SUPPLÉANT À LA MRC DE MONTCALM** : M. Jean Bélanger

*Adoptée.*

**214-2022 NOMINATION DE L'ÉLU RÉPONDANT AUPRÈS DU RÉSEAU BIBLIO**

Il est proposé par M. Sylvain Lafortune et résolu unanimement :

QUE M. Luc Duval, conseiller municipal, soit nommé, à titre d'élu répondant de la bibliothèque de Saint-Esprit, auprès du réseau biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

*Adoptée.*

**215-2022 RÉOLUTION-TRANSFERT UN MONTANT À MÊME LE SURPLUS LIBRE**

Sur la proposition de M. Luc Duval, il est résolu à l'unanimité que la directrice générale soit autorisée à transférer, à même le surplus libre, le montant des remboursements des vidanges des fosses septiques pour l'année 2022.

*Adoptée.*

**216-2022 INDEXATION DU SALAIRE DES ÉLUS MUNICIPAUX / ANNÉE 2023**

Sur la proposition de M. Francis Mercier, il est résolu à l'unanimité que le salaire des élus municipaux augmente selon le taux de l'IPC (6.9 %) pour l'exercice financier 2023.

*Adoptée.*

**217-2022 INDEXATION DU SALAIRE DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE/ ANNÉE 2023**

Sur la proposition de M. Luc Duval, il est résolu à l'unanimité que le salaire de la directrice générale et greffière-trésorière, Sherron Kollar, soit augmenté de selon le taux de l'IPC (6.9 %) pour l'exercice financier 2023.

*Adoptée.*

**218-2022 INDEXATION DES FRAIS DE KILOMÉTRAGE**

Sur la proposition de M. Sylvain Lafortune, il est résolu à l'unanimité que le tarif des frais de déplacement, remboursable par la municipalité, passe de 0,45 \$ à 0,61 \$ du kilomètre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Selon le tableau du taux par kilomètre du site de Revenu Québec pour 2022.

*Adoptée.*

**219-2022 INSPECTEUR CANIN 2023**

**ATTENDU QUE** le Centre de Dressage Unique Inc. nous a fait une offre de service pour le service de contrôle animalier 2023;

**ATTENDU QUE** ladite offre comprendra la prise en charge des appels, la gestion des dossiers animaliers, les conseils donnés aux citoyens pour tous les types de problématiques vécues avec des animaux domestiques, les interventions sur le terrain nécessaires pour la capture des chiens errants ou la récupération d'animaux morts;

**ATTENDU QU'**il n'y aura pas de vente de médailles par le porte-à-porte;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Lafortune, et résolu à l'unanimité que le Centre de Dressage Unique soit nommé gardien d'enclos pour l'exercice financier 2023 et que le Conseil autorise une dépense de 3 000 \$ (plus taxes) pour le service du contrôle animalier sur notre territoire. Les versements seront payables en deux (2) versements, soit les 15 mars et les 15 juillet 2023;

De plus, par le règlement de la municipalité, chaque propriétaire ne peut détenir plus de trois chiens. Si le Centre de Dressage Unique constate que le propriétaire ne respecte pas ce règlement, il doit immédiatement en aviser la Municipalité.

*Adoptée.*

**220-2022 LICENCE POUR LES CHIENS 2023**

Sur la proposition de M. Luc Duval, il est résolu à l'unanimité que la plaque d'immatriculation pour identifier les chiens sera offerte gratuitement pour l'année 2023. Les propriétaires devront venir la chercher au bureau municipal ou remplir le formulaire qui est sur le site internet de la municipalité et le retourner au bureau municipal, afin de recevoir leur médaille.

*Adoptée.*

**221-2022 COTISATION A LA FQM**

Sur la proposition de M. Francis Mercier, il est résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense de 1 064,43 \$ (taxes en sus) pour le renouvellement de l'adhésion 2023 à la Fédération québécoise des Municipalités.

*Adoptée.*

**222-2022 COTISATION A L'UMQ**

Sur la proposition de M. Francis Mercier, il est résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense de 78 \$ (taxes en sus) pour le renouvellement de l'adhésion 2023 à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ).

*Adoptée.*

**223-2022 INFOTECH-RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE POUR 2023**

Sur la proposition de M. Sylvain Lafortune, il est résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense de 4 050 \$ (taxes en sus) pour le renouvellement du contrat de service avec Infotech pour 2023.

*Adoptée.*

**224-2022 OFFRE DE SERVICE POUR L'AUDIT 2023**

Sur proposition de M. Luc Duval, il est résolu à l'unanimité, que le cabinet de DCA, comptable professionnel agréé Inc. soit nommé vérificateur externe de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest pour l'exercice financier 2023.

- **Mandat 1-** Conciliation de la comptabilité et préparation du dossier de fin d'année de l'exercice 2022 : **entre 2 100 \$ et 3 000 \$ (plus taxes applicables).**
- **Mandat 2-** Audit de l'exercice 2023 : **8 900 \$ (plus taxes applicables).**
- **Mandat 3-** Audit du coût net et du tonnage dans le cadre du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022: **1 400 \$ (plus taxes applicables).**
- **Mandat 4-** Assistance à la préparation du formulaire de la Programmation révisée des travaux dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution Québec (TECQ) : **1 000 \$ (plus taxes applicables).**

*Adoptée.*

**225-2022 ÉCOCENTRE 2023**

Sur la proposition de M. Francis Mercier, il est résolu à l'unanimité de poursuivre l'entente avec l'entreprise Conteneurs Vert Lanaudière, pour les services de l'Écocentre pour l'année 2023.

*Adoptée.*

**226-2022 COTISATION A L'ADMQ POUR L'ANNÉE 2023**

Sur la proposition de M. Francis Mercier, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de la cotisation annuelle pour 2023 avec l'Association des directeurs Municipaux du Québec (ADMQ).

*Adoptée.*

**227-2022 FACTURE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC  
POUR L'ANNÉE 2023**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une facture de 71 276 \$ du ministère de la Sécurité publique du Québec pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2023;

**ATTENDU QUE** la facture est payable en 2 versements, à savoir :

- Le 30 juin 2023, 35 638 \$
- Le 31 octobre 2023, 35 638 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Lafortune et résolu à l'unanimité d'accepter la facture et de procéder aux versements selon les dates d'échéance prédéterminées par le ministère de la Sécurité publique.

*Adoptée.*

**228-2022 ADHÉSION AU FORFAIT TÉLÉPHONIQUE- AVOCATS**

**ATTENDU QUE** DHC Avocats, spécialisé en droit municipal, offre un forfait téléphonique illimité à 300 \$ pour l'année 2023;

**ATTENDU QUE** ce forfait est un service illimité de consultations téléphoniques accessible pour la directrice générale et les élus de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Luc Duval, et résolu à l'unanimité d'adhérer audit forfait téléphonique pour l'année 2023, au coût de 300 \$ plus les taxes applicables.

*Adoptée.*

**229-2022 CERTIFICAT DE PAIEMENT FINAL- 9306-1380 QUÉBEC INC.  
-POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE PAVAGE ET DES  
CHANGEMENTS DE PONCEAUX SUR UNE PARTIE DU RANG DE  
LA RIVIÈRE SUD**

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution no 100-2021 le conseil a octroyé le contrat pour les travaux de réfection de pavage et des changements de ponceaux sur une partie du rang de la Rivière Sud;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant des travaux exécutés à ce jour totalise 439 502,29 \$ (avant taxes) conformément aux modalités établies;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du paiement final de la retenue déposée par M. Patrick Charron, ingénieur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Sylvain Lafortune, et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'un montant de 25 265,89 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur **9306-1380 QUÉBEC Inc.** selon le certificat de paiement final déposé par M. Patrick Charron, ingénieur.

*Adoptée.*

**230-2022 AVIS DE MOTION – CONCERNANT L’ADOPTION DU RÈGLEMENT  
145-2023 DÉCRÉTANT L’IMPOSITION DU TAUX DE TAXATION ET DE  
TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L’ANNÉE 2023**

Un avis de motion est donné par le conseiller, M. Francis Mercier. Qu’il sera présenté à une date ultérieure, le règlement 145-2023 concernant l’adoption des taux des taxes et des tarifs pour l’exercice financier 2023 et les conditions de leur perception.

*Adoptée.*

**231-2022 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT- CONCERNANT  
L’ADOPTION DU RÈGLEMENT 145-2023 DÉCRÉTANT L’IMPOSITION DU  
TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX  
POUR L’ANNÉE 2023**

Il est, par la présente, déposé par le conseiller, M. Francis Mercier, le projet du règlement 145-2023 concernant l’adoption des taux des taxes et des tarifs pour l’exercice financier 2023 et les conditions de leur perception.

*Adoptée.*

**232-2022 APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

**ATTENDU QUE** la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 101 338,35 \$ en date du 6 décembre 2022;

**ATTENDU QUE** la liste est répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer : chèque no 8626 au chèque no 8649 le montant total des chèques pour le mois de décembre 2022 s’élève à 99 120,02 \$;
- Virements bancaires pour un montant de 2 218,33 \$.

**IL EST PROPOSÉ PAR** M. Luc Duval, et résolu à l’unanimité d’approuver la liste déposée en annexe et en autoriser le paiement auprès des fournisseurs;

**QUE** la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

*Adoptée.*

**233-2022 VARIA**

**1-DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

La directrice générale avise que tous les membres du conseil ont déposé devant le conseil, une déclaration écrite relative à la divulgation des intérêts pécuniaires des membres du conseil, et ce, conformément aux prescriptions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Les déclarations reçues sont déposées à la table du Conseil à la séance ordinaire du 6 décembre 2022.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 6 décembre 2022.

*-Original signé-*

---

Sherron Kollar,  
Directrice générale et greffière-trésorière

## **2-CRÉVALE-JPS2023**

Considérant que le CREVALE réussit à mobiliser les Lanaudois(e)s à l'égard de la réussite éducative, et ce, depuis plus de 15 ans, et que l'engagement des partenaires et la multiplication d'initiatives en réussite éducative sont le reflet d'une grande mobilisation régionale;

Considérant que le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans (sexes réunis) a, quant à lui, augmenté de façon marquée entre 2006 et 2020, passant de 67,6 % à 78,3 %<sup>1</sup>, et que, bien que ces résultats soient certes réjouissants, il est important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier;

Considérant que la persévérance scolaire est l'affaire de tous, que l'école a besoin de notre appui et que notre Municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses citoyens apprenants;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire représentent un moment fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

Il est proposé par M. Sylvain Lafortune et résolu unanimement de reconnaître la réussite éducative comme **une priorité et un enjeu important pour le développement de notre Municipalité**. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux JPS 2023 afin que notre Municipalité soit reconnue comme un + pour la réussite éducative de ses citoyens en formation, et ce, en réalisant les actions suivantes :

- A. Afficher les couleurs et porter les messages des JPS 2023** par le biais de nos outils de communication (journal municipal, etc.);
- B. Nommer un délégué en matière de réussite éducative pour la prochaine année.** Pour faciliter les communications entre le CREVALE et notre municipalité, nous nommons **Madame Josianne Chayer** à titre de déléguée en matière de réussite éducative au sein de notre organisation. Nous nous engageons à lui communiquer [les bonnes pratiques communes de concertation](#) pour nous assurer qu'elle puisse agir comme ambassadrice en la matière;
- C. S'inscrire et planifier une activité ou un projet tels que :**
  - Distribution des outils de sensibilisation dans notre Municipalité;
  - Projet collaboratif avec les écoles de notre milieu;
  - Obtention ou maintien de la certification [OSER-JEUNES](#);
- D. Relever le défi du jeudi PerséVERT le 16 février 2023.** La Municipalité s'engage à promouvoir ce mouvement québécois et à y participer en portant du vert, symbole de la jeunesse et de l'espoir, en guise de soutien à la réussite éducative.

*Adoptée.*

## **3- BILLETS SPECTACLE AU PROFIT DE LA FABRIQUE SAINT-ESPRIT**

Sur la proposition de M. Luc Duval, il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de 6 billets au coût de 70 \$/souper et spectacle au profit de la Fabrique de Saint-Esprit, qui aura lieu le samedi 21 janvier 2023.

*Adoptée.*

## **234-2022 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour est épuisé.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Francis Mercier et résolu à l'unanimité que la séance soit levée (21 h 10).

*Adoptée.*

**Les résolutions numéros 206-2022 à 233.3-2022 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.**

*-Original signé-*

---

Pierre Mercier,  
Maire

*-Original signé-*

---

Sherron Kollar,  
Directrice générale et greffière-trésorière